Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

Arrêté 005/2020 - registre 5
Arrête municipal réglementant la circulation et le stationnement
Place René Cassin

Le maire de la commune de Saint Fortunat Sur Eyrieux,

Vu la loi 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, complétée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983,

Vu le décret 82.389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et des organismes publics de l'État dans les départements,

Vu le code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la tenue de l'animation « Charcuterie », le dimanche 02 Février 20120, sur la place René Cassin, organisée par l'APEL Saint-Joseph, représentée par de Monsieur CALPENA-JUAREZ Mikaël, agissant en qualité de président de ladite association,

ARRÊTE

Article 1:

En vue de l'animation « Charcuterie », le dimanche 02 Février 2020, sur la place René Cassin, la circulation et le stationnement de tout véhicule sera réglementée comme suit, sauf pour les véhicules de secours.

- Le stationnement sera interdit Place René Cassin du samedi 1er Février 2020 à compter de 15 h au dimanche 02 Février 2020 à 15 h.

- La circulation sera interdite le dimanche 02 Février 2020 de 7 h à 14 h.

Article 2:

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée au demandeur et aux services de Gendarmerie des Ollières sur Eyrieux.

Fait à Saint-Fortunat-sur-Eyrieux, le 20 janvier 2020

L'adjointe au maire,
ALLIBERT Anne-Marie

MAIRIE DE ST-FORTUNAT-S/EYRIEUX 07360 (ARDÈCHE)